



# RÈGLEMENT 2019

## MB FIRST 20km

---

### 1. DEFINITION

La MB First (20 km) est une compétition VTT se déroulant le dimanche 7 juillet 2019. Ouvertes à partir de la catégorie Cadet, hommes, femmes, licenciés ou non, elle est courue en individuel, dans un environnement naturel. Le parcours s'effectuera sur les communes de Megève, Demi Quartier, Saint Gervais et Combloux.

Ce document s'appuie sur des textes qui sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

### 2. L'ORGANISATION

La MB RACE est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE  
1051 avenue de Genève  
74700 SALLANCHES  
+33(0)6 26 58 84 52 | bruno@mb-race.com

#### 2.1 DATES ET LIEUX

La MB First (20 km) se déroulera le dimanche 7 juillet 2019. Le départ de la MB First sera donné de Megève à 09h00, l'arrivée se fera à Combloux.

**Le retrait des inscriptions se tiendra les 5 et 6 juillet 2019 à Combloux (sous le chapiteau du Lac du Biotope), ainsi que le dimanche 7 juillet 2019 de 6h30 à 7h30 au Palais des Sports de Megève.**

**Possibilité de s'inscrire sur place les 5 et 6 juillet 2019 à Combloux (sous le chapiteau du Lac du Biotope), ainsi que le dimanche 7 juillet 2019 de 6h30 à 7h30 au Palais des Sports de Megève.**

Attention : Veuillez à apporter votre licence 2019 ou votre certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité, sans ces éléments nous ne pourrions vous remettre votre dossard.

#### 2.2 PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 12h.

Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com)

La date limite des inscriptions est le jeudi 4 juillet 2019 à 24h00 pour les inscriptions en ligne.

Les montants d'inscription sont fixés comme suit :

MB First (20 km) – 20€

Les frais de gestion sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le jeudi 4 juillet 2019 à 24h00. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps (ainsi que l'évolution de votre course sur [www.mbrace.livetrail.net](http://www.mbrace.livetrail.net))
- Un point de ravitaillement sur l'épreuve.

- Un pack de bienvenue (T-shirt et goodies de nos partenaires)

### 2.3 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et qu'il ne peut faire l'objet de remboursement.

A part deux conditions :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve. Le Remboursement de l'inscription s'effectuera de façon suivante : Montant de l'engagement moins les frais de dossier (10 €).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

### 2.4 CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au règlement,
- présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (article 4.1)
- être en catégorie minimales pour participer à la MB First (article 5.1) avec une décharge des tuteurs stipulant leur autorisation de participation.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

## 4. DOCUMENTS, EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET MATERIEL

### 4.1 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- sa licence FFC 2019 (avec certificat médical mentionné) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an ou une licence FFCT, FSGT, FFTRI, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme,
- la confirmation d'inscription (numérique ou en papier)
- une pièce d'identité
- une autorisation parentale et/ou décharge pour les mineurs

### 4.2 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée et téléphone portable sont obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve.

### 4.3 MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

## 5. LA COURSE

### 5.1 CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

CATÉGORIES	AGE AU 31/12/2019	ANNÉE DE NAISSANCE
Cadets (Hommes / Dames)	15 à 16 ans	2003 à 2004
JUNIORS (Hommes & Dames)	17 à 18 ans	2001 à 2002
ESPOIRS (Hommes & Dames)	19 à 22 ans	1997 à 2000
SENIORS (Hommes & Dames)	23 à 29 ans	1990 à 1996
MASTER I (Hommes & Dames)	30 à 39 ans	1980 à 1989
MASTER II (Hommes & Dames)	40 à 49 ans	1970 à 1979
MASTER III (Hommes & Dames)	50 ans et plus	1969 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans la catégorie.

### 5.2 MODIFICATION DE PARCOURS

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

### 5.3 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

### 5.4 ASSISTANCE

Toute assistance externe est interdite sur le parcours de la MB Race en dehors des zones prévues à cet effet (aux points de ravitaillements).

Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours.

### 5.5 PARCOURS

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course.

### 5.6 ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors de la retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

### 5.7 SÉCURITÉ

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

## 6. CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Toutes les catégories ne seront pas récompensées sur le podium.

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les coureurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Un classement sera effectué pour :

- MB First 20 km

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés si et seulement si le nombre de concurrents dans la catégorie est supérieur à 10.

## 7. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

## 8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

A la vue de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de papiers par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ...). Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

## 9. RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

## 10. SANCTIONS

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries ainsi que le non-respect des personnes impliquées dans l'organisation seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

## 11. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la **MB FIRST 2019**, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

## 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que sur place le jour de la compétition.